

Depuis plusieurs années, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne (CAUE 47), le Conseil départemental de Lot-et-Garonne, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine - Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Lot-et-Garonne (DRAC - UDAP 47) et la Fondation du Patrimoine (FDP) unissent leurs compétences et mobilisent des aides financières **en faveur de la protection, de la sauvegarde du patrimoine, des paysages et des savoir-faire traditionnels.**

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne (CAUE 47) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public. Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sur le territoire départemental. Ses missions de conseils, de formation, d'information-sensibilisation lui permettent de s'adresser à un large public (élus, professionnels du cadre de vie, particuliers). Dans le domaine de la protection et la valorisation du patrimoine, il travaille en collaboration avec le Conseil départemental, la DRAC et la Fondation du Patrimoine.

Tél. : 05 53 48 46 70

Courriel : contact@caue47.com

Site : www.caue47.com

La direction régionale des affaires culturelles (qui abrite l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Lot et Garonne -UD 47) est placée sous l'autorité du préfet de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes. L'UD 47 assure des missions de surveillance, de conseil et de contrôle, dans les domaines des monuments historiques et de leurs abords, et des espaces protégés. Son expertise est sollicitée dans les actions de conservation et de mise en valeur du patrimoine bâti. Il est consulté dans la mise en œuvre des politiques publiques concernant le patrimoine, l'architecture, l'urbanisme, le paysage et l'environnement.

Tél. : 05 53 47 08 42

Courriel : christian.airiau@culture.gouv.fr

Site : www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Nouvelle-Aquitaine

Site : www.lot-et-garonne.gouv.fr

Le Département de Lot-et-Garonne œuvre de manière très active pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine. Il soutient les porteurs de projets dans leur volonté de conserver et de restaurer le patrimoine bâti et mobilier et s'engage pour des actions originales et citoyennes comme l'organisation de chantiers de bénévoles. Le Département accompagne également des animations destinées à valoriser les richesses présentes sur le territoire (Journée du patrimoine de pays et des moulins, journées européennes du patrimoine, circuits-découvertes dans le cadre des Nuits d'été,...). De nombreuses associations et partenaires sont par ailleurs soutenus financièrement dans leurs projets.

Tél. : 05 53 69 41 38

Courriel : sophie.bodenan@lotetgaronne.fr

Site : www.lotetgaronne.fr

La Fondation du Patrimoine est un organisme privé indépendant, à but non lucratif, créé par la loi du 2 juillet 1996, reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Sa principale mission est de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine bâti de proximité et le patrimoine naturel. Il s'agit également de promouvoir les savoir-faire traditionnels. Ce patrimoine de proximité, porteur de mémoire et d'histoire, est à la charge de tous. La délégation départementale de Lot et Garonne, représentée par Jean-Jacques Carle, apporte son soutien au montage de dossiers de souscription populaire, de mécénat et de convention de label fiscal.

Courriel : fondation@caue47.com

Site : www.fondation-patrimoine.org

Crédits photographiques : CAUE47 - Juin 2019 - Ne pas jeter sur la voie publique.



Samedi 22 juin 2019 - Circuit découverte

**Aménagement des espaces publics du centre-bourg
Le Mas d'Agenais**



Le projet / En 2011, la commune du Mas d'Agenais sollicite le CAUE 47 et le Conseil départemental pour engager une réflexion globale de revalorisation de son cœur de bourg. Elle souhaite notamment améliorer la mise en valeur de son patrimoine urbanistique, architectural et paysager.

Porteur du projet / Commune du Mas d'Agenais

Caractéristiques du village / Village de plus de 1 500 habitants, Le Mas d'Agenais est une bastide circulaire dominant la Vallée de la Garonne et le canal latéral. Le bourg fait partie de l'intercommunalité Val de Garonne Agglomération. Le patrimoine communal est très riche avec la collégiale Saint-Vincent, la halle au blé, des constructions anciennes remarquables et des points de vue intéressants dus à la position de belvédère du village.

Cependant, les véhicules sont devenus envahissants dans le centre historique et gênent l'appréciation des qualités architecturales du bourg. D'un point de vue urbanistique, les choix de matériaux ne sont plus toujours en cohérence entre eux et avec les monuments environnants, la place de l'enrobé est prégnante et la composante végétale a presque disparu.



Nature des travaux réalisés / Retenue suite à un premier travail de diagnostic et de préconisations mené par le CAUE 47 avec l'aide du Département, une équipe pluridisciplinaire combinant des compétences en architecture, urbanisme et paysage est intervenue dans la bastide jusqu'en 2017.

L'opération a permis une bonne adéquation entre les aménagements urbains et les richesses patrimoniales de la commune, en donnant une véritable unité à l'ensemble des espaces publics. La place de l'automobile a été sensiblement réduite, notamment aux abords des points d'intérêt patrimoniaux et la composante végétale a été réintroduite dans le centre historique, notamment par le biais du frontage.

Des espaces propices à la promenade et à la convivialité ont ainsi été recréés. Les revêtements de sol ont été repris : pierre de Vianne pour la place du marché devant la collégiale, béton désactivé et enrobé grenailé pour les autres espaces. Le mobilier urbain a été changé. La halle au chanvre, qui avait été transformée pour accueillir une salle municipale a retrouvé son aspect d'origine.

Cette intervention a permis de revaloriser le patrimoine communal et partant, de renforcer l'attractivité de ce village rural, à la fois pour les habitants, pour les commerçants et pour les touristes.

Ces travaux originaux et audacieux, engagés dans le périmètre de la collégiale Saint-Vincent, classée au titre des Monuments historiques (Code du patrimoine) et située dans un site inscrit (Code de l'environnement), ont fait l'objet d'un examen particulièrement attentif de la part de l'Architecte des Bâtiments de France.



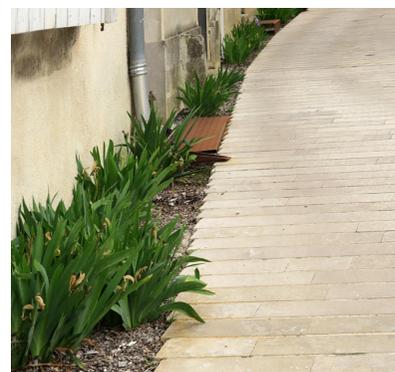
Date de réalisation des travaux / 2017

Maîtrise d'œuvre / Cabinet Michele et Miguel (M. Orliac et M. Batlle), architectes et paysagistes / ICOMME BET infrastructures VRD

Entreprises / COLAS Sud-Ouest (tous corps d'état) / COURSERANT espaces verts

Montant global des travaux / 1 308 531 € HT

Aides financières / État (DETR) : 200 000 € / Conseil départemental : 198 205 € / Val de Garonne Agglomération : 152 958 €



Glossaire /

Frontage : plantations au pied des murs des constructions situées entre l'espace privé et l'espace public de la rue. Les frontages relèvent de l'entretien des propriétaires privés mais sont encadrés par l'autorité publique. Ils contribuent à créer une ambiance apaisée, une animation, et une identité propre. Ils apportent une véritable plus-value qualitative à la rue.

Béton désactivé : technique de coulage de béton permettant d'obtenir un rendu esthétique particulier, gravillonné. Le béton désactivé est obtenu avec les mêmes matières qu'un béton classique, des granulats, de l'eau et du ciment mais ici les granulats sont apparents et de nature variée. Il tient son nom du produit désactivant utilisé en pulvérisation une fois que le béton a été coulé et taloché.